

INVITATION ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S 25 JUIN 2016

Coire

Auditorium GKB, Engadinstrasse 25

Début: 11h00



DATES 2016

Vendredi 2 décembre 2016

Conférence de coordination Thoune

Samedi et dimanche 3 et 4 décembre 2016

Congrès Thoune

INFORMATION IMPORTANTE

Carte de délégué-e-s

Ne pas oublier d'imprimer le courriel avec la carte de délégué-e.
Contre remise de ce courriel, tu recevras la carte de vote qui te
donnera le droit de participer au vote!

Chères et chers camarades,

Depuis les élections d'octobre 2015, le vent a tourné... à droite. Des milliards de cadeau à de riches paysans, actionnaires et multinationales, des coupes dans l'aide au développement et dans la formation, davantage de pouvoir aux caisses maladie, des retraites à 67 ans, le refus d'un congé paternité minimal, plus d'argent pour les routes, l'armée et l'agriculture. Au parlement, la majorité de droite domine avec une arrogance et un égoïsme inouïs. Jusqu'ici, la décision la plus grossière reste la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III), qui a carrément dégénéré en un festival de déductions fiscales pour multinationales entraînant une perte de 1,5 milliard. Et qui paie en fin de compte? La réponse est simple : nous ! Nous toutes et tous dont les impôts communaux et cantonaux sur le revenu augmenteront. Nous toutes et tous qui voyons les prestations des assurances sociales diminuer. Nous toutes et tous qui devons assumer un démantèlement des prestations dans la formation et le service public, ainsi que des taxes en augmentation.

Mais nous ne laisserons pas passer cela. Avec la population, nous mettrons un frein à ces inacceptables décisions, au plus tard dans les urnes. Nous empêcherons l'élévation de l'âge de la retraite à 67 ans, les milliards de cadeaux fiscaux aux multinationales, la libéralisation complète des heures d'ouverture des magasins ! Celui qui croit que la population veut dépenser davantage pour l'armée et parallèlement couper dans la formation, l'intégration et les prestations sociales se trompe lourdement.

Durant ses plus de 125 ans d'histoire, le PS Suisse a constamment vécu des phases difficiles, que nous avons traversées ensemble. Nous continuerons à nous engager pour nos valeurs et convictions : dans les gouvernements et parlements, mais aussi dans la rue au moyen de référendums. Mais ce n'est qu'avec vous, qu'avec l'engagement de notre base, que nous pouvons gagner cette lutte. Le nombre croissant de nos membres (la première fois en 21 ans !), ainsi que les élections 2015 et les élections communales et cantonales ayant suivi, ont montré que nous avons la base la plus active. Une sympathie et un nombre inégalé de membres prêt-e-s à s'engager pour une Suisse solidaire et équitable. Nous vous remercions du fond du cœur.

Nous nous réjouissons du renouveau dans une opposition active, vigoureuse et résistante, avec vous ! Existe-t-il pour cela un endroit plus adapté qu'une ville de montagne comme Coire ?

Cordialement

The image shows two handwritten signatures in black ink. The first signature is 'Flavia' and the second is 'Leyla', with the word 'et' (and) written between them.

Flavia et Leyla, co-secrétaires générales du PS Suisse

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S DU 25 JUIN 2016 À COIRE

- 11.00** **1. Ouverture de l'AD et salutations**
Discours de bienvenue de Philipp Wilhelm, président du PS du canton des Grisons et Patrik Degiacomi, candidat au Conseil de ville à Coire et député au Grand Conseil
- 2. Communications**
- 3. TROP C'EST TROP : LE PS ENTRE DANS UNE POLITIQUE D'OPPOSITION CONSTRUCTIVE POUR DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION**
- 3.1 Discours de Christian Levrat**, président du PS Suisse, conseiller aux Etats FR
- 3.2 Appel à une politique d'opposition constructive !**
Discussion et adoption de la résolution du Comité directeur
- 3.3 Les bornes ont été dépassées !**
Référendum contre la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III):
Décision de lancement
- 3.4 Marre des journées sans fin !**
Référendum contre la loi fédérale sur les heures d'ouverture des magasins. Décision de co-lancement
- 4. Discours du conseiller fédéral Alain Berset**
- 5. Propositions de vote en vue des votations fédérales du 25.09.16**
- Initiative populaire du 17 décembre 2013 « AVSplus : pour une AVS forte »
 - Initiative populaire du 6 septembre 2012 « Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficace des ressources (économie verte) »
 - Recommandation de vote pour les votations fédérales du 25 septembre 2016 « Loi sur le renseignement (LRens) »
- 6. Eléments statutaires**
- Adoption des comptes 2015
 - Crédit complémentaire au budget 2016
- 7. Résolutions, propositions et élections**
- Élections : commission des finances
- 16.00** **8. Clôture de l'Assemblée des délégué-e-s / apéritif**

INDICATIONS PRATIQUES

Carte de délégué-e

Chaque délégué-e annoncé-e chez nous reçoit avec un courriel sa carte de délégué-e. Le courriel avec carte de délégué-e doit être imprimé et échangé à l'entrée de l'Assemblée contre une carte de vote. Nous vous signalons d'ores et déjà que nous n'accepterons les courriels non-imprimés qu'avec une excuse valable.

Propositions et résolutions

Les propositions et résolutions doivent être transmises au secrétariat central jusqu'au **vendredi 10 juin 2016 à 18h00**.

Transmettre vos propositions et vos projets de résolution à :

Parti socialiste suisse, Assemblée des délégué-e-s, Spitalgasse 34, case postale 7876, 3001 Berne / Fax : 031 329 69 70, Courriel : ad@pssuisse.ch, renseignements téléphoniques : Colette Siegenthaler, 031 329 69 84

Propositions du Comité directeur, documentation finale

L'ensemble des documents, les propositions et commentaires du Comité directeur sur les amendements et résolutions transmises au secrétariat central pourront être consultés sur le site Internet du PS Suisse à l'adresse : <http://www.pssuisse.ch/ad> **dès le mardi 21 juin 2016, à 18h00**. Ces documents ne seront plus distribués sur les tables. Veuillez les imprimer si vous souhaitez une version papier.

Demande de prise de parole et propositions

Des coupons pour demander à être inscrit-e sur la liste des personnes souhaitant intervenir à la tribune seront à disposition au secrétariat de l'AD, près de la tribune. Merci de les remplir lisiblement et de les remettre au secrétariat de l'AD. Les propositions éventuelles sont à remettre sous forme écrite avec la demande de prise de parole.

Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée des délégué-e-s du 16 avril 2016 à La Chaux-de-Fonds peut être consulté et téléchargé sur le site Internet du PS à l'adresse : www.pssuisse.ch/ad dès maintenant.

Traduction simultanée

Les délibérations sont traduites simultanément en français et en allemand. Pour des raisons d'économie, nous sommes reconnaissants aux participant-e-s de ne prendre un casque d'écoute que si elles ou ils en ont vraiment besoin. Prière de ne pas oublier de rendre le casque d'écoute en quittant la salle de réunion !

Restauration

Pendant toute la journée, un buffet proposant des boissons et diverses collations sera à votre disposition.

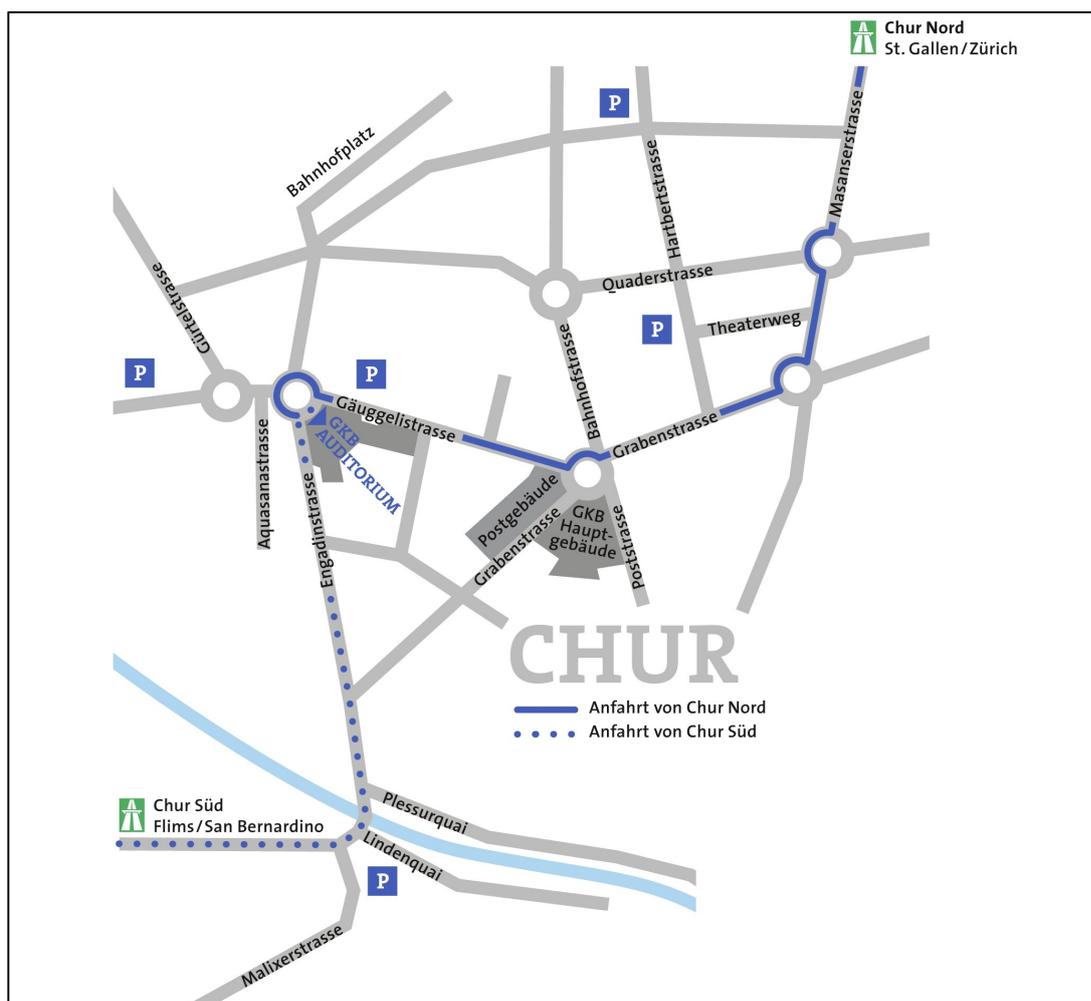
Transports publics

Vous trouverez les meilleures correspondances de et vers Coire à l'adresse <http://www.cff.ch> ou, par téléphone, auprès de Rail Service 0900 300 300 (Frs 1.19/min.) ou auprès de votre gare de départ.

Site de l'assemblée

L'auditorium GKB (Banque cantonale des Grisons) est situé sur l'Engadinstrasse 25 à Coire.

- Déplacement en train:
L'auditorium GKB se trouve à cinq minutes à pied de la gare.
- Déplacement en voiture:
Le parking « Stadtbaumgarten » se situe sur la Gäuggelistrasse.



POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

TROP C'EST TROP : LE PS ENTRE DANS UNE POLITIQUE D'OPPOSITION CONSTRUCTIVE POUR DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

APPEL À UNE POLITIQUE D'OPPOSITION CONSTRUCTIVE !

Résolution du comité directeur

Le PS est la force qui veille aux intérêts de l'ensemble de la population. Nous défendons une vieillesse dans la dignité, avec de bonnes rentes et une AVS forte pour toutes et tous. Nous voulons offrir les mêmes chances à toutes les personnes, indépendamment de leur porte-monnaie ou de leur origine. Nous luttons pour que tout le monde apporte sa contribution à la société, sans offrir des privilèges aux puissant-e-s et fortuné-e-s, sur le dos de l'ensemble de la population. Nous nous soucions de transmettre à nos descendant-e-s un environnement aux ressources naturelles intactes. Nous nous battons pour la démocratie et la participation dans tous les domaines de la vie. Le PS défend toujours cette politique partout où des progrès sont possibles. Depuis les élections 2015, les forces ont largement viré à droite et la majorité bourgeoise a perdu tout sentiment de responsabilité envers l'intérêt général du pays et le bien commun. Le temps est venu de mener une politique d'opposition, afin de protéger les intérêts de l'ensemble de la population de l'avidité de puissants lobbys et des intérêts particuliers.

Nous socialistes devons donner une voix à chaque personne dont les intérêts sont niés par le PDC, le PLR et l'UDC. Donner une voix à cette majorité qui veut investir dans la formation, plutôt que d'acheter de nouveaux avions de combat. A cette majorité qui se positionne contre la baisse des rentes et l'augmentation de l'âge de la retraite. A cette majorité qui a voté à plusieurs reprises pour une politique fiscale équitable. Il est évident que lors des élections 2015 les gens ont élu une majorité de droite, mais ils n'ont pas voté pour l'attaque des collectivités publiques et des institutions sociales.

Passage en force de la droite

Regardons la réalité en face : depuis les élections fédérales 2015, les personnes n'ayant pas donné de voix au dictat de la droite bourgeoise n'ont plus grand-chose à attendre de la politique fédérale. Non qu'une majorité de centre gauche ait gouverné auparavant. La Suisse est depuis toujours gouvernée par la droite. Mais dans les années précédant le virage à droite, les majorités changeantes permettaient des compromis politiques, des solutions raisonnables et mesurées dans l'intérêt du pays et de la population: la réforme de la

place financière et la levée du secret bancaire, une réglementation plus stricte des banques, le tournant énergétique ou le renforcement de l'aide au développement.

C'est désormais du passé. Les derniers mois l'ont montré de manière encore plus nette qu'on le craignait. Menée par l'UDC, la majorité de droite domine. Il n'y a presque plus aucune discussion afin de trouver des compromis. L'UDC donne le ton, le PLR et le PDC suivent sagement. Il en résulte un modèle clair : un cadeau fiscal de 1,5 milliard pour les actionnaires et les multinationales dans le cadre de la RIE III, 400 millions pour les paysans qui achètent des terrains à bâtir, 2,3 milliards pour les assurances via l'abolition du droit de timbre, 5 milliards par année pour l'armée, 600 millions d'impôts anticipés avec effet rétroactif pour les entreprises.

Empêcher une attaque contre les finances publiques

En pillant les finances publiques, les partis de droite débordent de la simple politique financière. Elle mène une politique classique de démantèlement : elle diminue les recettes tout en offrant de cadeaux fiscaux en faveur des actionnaires, des grandes entreprises, des grands propriétaires fonciers et des fortunés. Elle provoque ainsi une crise budgétaire artificielle, légitimant le démantèlement social. Lorsque la caisse est vide, la droite peut réaliser ses rêves néolibéraux : transfert de la prévoyance vieillesse du 1^{er} pilier (public) vers le 2^e pilier (privé), démantèlement des assurances sociales, privatisation du service public. In fine, c'est l'ensemble de la population qui en souffre, et à double titre : d'une part, d'importants services publics sont démantelées et, d'autre part les impôts des personnes physiques doivent être augmentés. Ce modèle n'est pas nouveau et apparaît nettement dans les cantons de Zoug, Lucerne ou Schwyz pratiquant le dumping fiscal. Les actionnaires, les multinationales, le capital voient leurs charges allégées, faisant fondre les recettes fiscales, alors que que les impôts de la classe moyenne doivent être augmentés.

Nous socialistes n'allons pas laisser passer cela. Nous devons à nos ancêtres de défendre et développer leurs acquis. Nous devons à nos descendant-e-s de leur transmettre une Suisse avec qualité de vie et sécurité sociale. Et nous nous devons de mener prendre le contre-pied de ces politiques et mener une politique d'opposition constructive.

Nous sommes prêts à entrer en opposition constructive

Nous devons maintenant unir nos forces et nous engager là où cela compte. Le référendum contre la RIE III est le premier de ces grands combats, d'autres suivront. Et si les bourgeois ne font pas preuve de mesure et de capacité de compromis dans les réformes des retraites, nous n'hésiterons pas là aussi à saisir le référendum.

Nous socialistes y sommes prêts. Nous avons posé la première pierre sur la base de la campagne électorale 2015. Nous comptons des milliers de membres prêt-e-s à descendre dans la rue et à récolter des signatures. Dans les villes et de nombreuses agglomérations, nous avons des gouvernements faisant quotidiennement la démonstration des succès de la politique de gauche. Nous avons le soutien de toutes les personnes ne se sentant pas

représentées par le cartel de droite. Bref, la droite a peut-être les millions, nous avons les forces vives !

Mais s'opposer et résister ne signifie pas mener une politique d'obstruction. Au parlement, nous continuons à travailler de manière constructive et à apporter nos idées. Nous chercherons des alliances et défendrons nos valeurs et exigences au millimètre près, mais pas seulement. Si nous sommes systématiquement ignorés, nous trouverons des majorités en dehors du processus parlementaire. Par référendum, nous combattons la dégradation des conditions de travail ou les milliards de cadeau aux multinationales. De plus, le PS se bat résolument pour une AVS forte via l'initiative AVSplus, il s'engage pour une politique familiale moderne via l'initiative pour le congé paternité, ainsi que pour des loyers abordables pour toutes et tous, via l'initiative logements. Avec l'initiative sur la transparence, le PS renforce notre démocratie, grâce à la publication des flux financiers au sein des partis et dans le financement des campagnes politiques. Parallèlement, le PS exige un soutien ciblé aux entreprises orientées vers le bien commun et dirigées démocratiquement. En ce sens, nous allons promouvoir durant cette législature la mise en œuvre de l'idée d'une démocratie économique, ancrée dans le programme de notre parti. Au Congrès de décembre 2016, nous débattons largement des projets concrets que nous pouvons mettre sur pied pour imposer une économie démocratique, écologique et solidaire.

L'opposition ouvre de nouvelles opportunités

Chaque référendum gagné mène à un nouveau projet, qui peut être élaboré en faveur de l'ensemble de la collectivité. Chaque référendum gagné élargit la marge de manœuvre en faveur de compromis et de solutions constructives. Chaque référendum gagné montre aux personnes, se détournant de la politique n'attendant plus rien d'elle, que leur voix compte bel et bien.

Désormais, nous résisterons. Nous prendrons le contre-pied des politiques menées. Nous maintiendrons ainsi nos valeurs et nous nous engagerons pour la qualité de vie de la majorité de la population, sans privilèges : pour plus de sécurité sociale ; pour une économie au service de la personne et non l'inverse ; pour une Suisse qui s'implique en Europe ; pour un tournant énergétique digne de ce nom ; en faveur d'une Suisse pour toutes et tous sans privilèges.

Proposition du comité directeur: accepter

LES BORNES ONT ÉTÉ DÉPASSÉES !

RÉFÉRENDUM CONTRE LA RÉFORME DE L'IMPOSITION DES ENTREPRISES III (RIE III)

Contexte

Depuis 2005, la Suisse subit une pression internationale pour supprimer les privilèges fiscaux cantonaux pour « holdings », sociétés mixtes et sociétés de domicile. Ces statuts fiscaux ont été de plus en plus critiqués au niveau international, en particulier par l'UE et l'OCDE, parce qu'ils accordent au niveau cantonal de très larges avantages fiscaux aux bénéficiaires rapatriés de l'étranger (aussi appelés « ringfencing »). La base fiscale correspondante échappe ainsi aux Etats étrangers concernés, mettant à mal la solidarité internationale. Le PS s'est donc clairement prononcé pour la levée du régime spécial cantonal pour les sociétés de domicile, mais à condition que les enseignements nécessaires soient tirés des dernières réformes de l'imposition des entreprises et aussi que la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III) soit compensée par des recettes, c'est-à-dire par les entreprises et les actionnaires et non par les ménages privés. En particulier, aucune nouvelle imposition spéciale ne devrait être créée, discréditant la Suisse au niveau international. Mais le Conseil fédéral n'a pas présenté un projet neutre sur le plan des coûts. Il a au contraire décidé de soutenir les cantons à hauteur d'environ un milliard de francs, pour qu'ils puissent compenser la suppression des privilèges fiscaux pour les sociétés spéciales par une baisse générale d'impôts pour toutes les entreprises. De plus, il a ajouté une série de nouveaux privilèges fiscaux, encore tolérés au niveau international : par ex. la « patent box » pour l'allègement fiscal des gains des droits de brevets, la promotion des « inputs » pour la déductibilité fiscale des dépenses en recherche et développement, le règlement pour la couverture des réserves latentes ainsi que l'introduction d'un impôt sans intérêt sur le bénéfice ou d'une taxe au tonnage. Mais l'acceptation au plan international de ces deux derniers instruments en particulier est pour le moins incertaine. Lorsqu'une entreprise utilise une combinaison de ces instruments d'optimisation fiscale, il en résulte une quote-part d'impôts très modeste, avec les pertes fiscales correspondantes. Après les débats parlementaires, il n'a plus été question d'une compensation financière, la majorité bourgeoise refusant à la fois l'impôt sur les gains en capital et la levée de l'imposition partielle des dividendes. C'est ainsi que la RIE III est devenue un pur projet de baisse généralisée de l'imposition des entreprises en Suisse.

Appréciation du projet : pas de cette manière – les bornes ont été dépassées !

La compensation financière a été refusée : la réforme actuelle baisse encore une fois massivement les impôts sur le bénéfice des entreprises, ce qui pourrait causer des pertes fiscales annuelles d'au moins 1,5 milliard de francs rien qu'au niveau fédéral. La compensation financière, telle qu'elle a été exigée dès le début par le PS et au moins partiellement proposée et promise par le Conseil fédéral, a été pour ainsi dire biffée par le parlement.

Ainsi se poursuit une tendance née dans les années 90 de décharger fiscalement le capital et les entreprises tout en priant les salarié-e-s et les consommateurs et consommatrices de davantage payer pour les prestations étatiques. L'imposition des dividendes en est un exemple flagrant : le Conseil fédéral voulait modestement corriger la RIE II en compensant la baisse des impôts cantonaux. Mais bien que les cantons, le Conseil fédéral et même l'économie suisse plaident pour une hausse de 50% de l'imposition partielle, le parlement a refusé toute correction. Ainsi, chaque franc de salaire continuera à être imposé à 100%, alors que chaque franc de revenu issu de dividendes le sera à moitié, 50 centimes restant exonérés d'impôts.

Les risques de délocalisation sont exagérés : le principal argument des partisans est que les pertes fiscales seraient encore plus grandes en cas de refus qu'en cas d'acceptation, argument assez hasardeux. En fait, la plupart des sociétés actuellement avantagées fiscalement sont plus mobiles que celles qui sont imposées de manière ordinaire. L'abolition du statut spécial ne doit pas être prise à la légère, mais dans ce contexte, le danger paraît très relatif. Vu que la plupart des cantons ont aujourd'hui déjà des impôts très bas, qui pourraient être encore abaissés dans le cadre de la RIE III. Le danger de délocalisation est mince même en cas d'abolition de ce statut. De plus, les actuels privilèges fiscaux sont sous surveillance accrue de l'OCDE. De nouvelles restrictions en matière de concurrence internationale sont des mesures prévisibles du programme appelé « BEPS » (érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires) de l'OCDE. Il ne serait dès lors pas simple, pour les entreprises désireuses de se délocaliser, de trouver un nouvel endroit fiscalement plus avantageux. Ainsi, la Suisse reste fiscalement attractive, en sus de ses nombreux autres avantages (main d'œuvre très qualifiée, bonne qualité de vie, services publics performants, stabilité politique, sécurité importante du droit, ...). La RIE III conduirait donc, avec certitude, à une concurrence fiscale accrue entre les cantons. La Confédération ne subirait donc pas de pertes de rentrées fiscales, mais la spirale baissière entre les cantons entraînerait de nouvelles pertes fiscales pour ces derniers. Dans la foulée, de nouveaux programmes d'austérité seraient inmanquablement menés dans les cantons et les communes.

Conclusion : sous cette forme, la RIE III coûte beaucoup trop cher. Le statut spécial peut être aboli avec un nouveau projet en conservant les places de travail et les recettes fiscales sans octroyer pour autant des milliards en cadeaux fiscaux. Il est décidé de bloquer ce premier pas de réductions fiscales massives. Il faudra se tourner rapidement vers les prochaines étapes : en effet, la taxe au tonnage et la suppression du droit de timbre ont été « sortis » du paquet RIE III et sont donc traités séparément. La suppression du droit de timbre (telle que déjà décidée par la Commission économie du Conseil national) creuserait, à elle-seule, un trou de 2,5 milliards de francs dans les caisses de la Confédération.

Proposition du comité directeur: lancement du référendum (majorité des 2/3 nécessaire)

MARRE DES JOURNÉES SANS FIN !

RÉFÉRENDUM CONTRE LA LOI FÉDÉRALE SUR LES HEURES D'OUVERTURE DES MAGASINS

Contexte

Le projet de loi fédérale sur les heures d'ouverture des magasins fait suite à la motion Lombardi (12.3637), portant le titre « Force du franc. Harmonisation partielle des heures d'ouverture des magasins », déposée le 15 juin 2012. L'auteur motivait sa motion en affirmant que dans le cadre de la politique de croissance de la Confédération les heures d'ouverture des magasins devraient être au moins partiellement harmonisées du lundi au samedi selon des standards minimaux pour tous les commerces de détail en Suisse, du lundi au vendredi de 6h à 20h et le samedi de 6h à 19h.

Le Conseil fédéral a salué la motion en se référant aux « distorsions au sein de la concurrence » (vis-à-vis de l'étranger) et au souhait de « conditions de la concurrence plus équitables » (standards minimaux sur le marché intérieur suisse, réduction des discriminations du commerce de détail vis-à-vis des magasins des gares, aéroports et stations-service). Ensuite lors des débats parlementaires (après la levée du taux plancher début 2015), le projet a de nouveau été promu comme mesure contre le tourisme d'achat. Finalement il a été indiqué que des heures étendues d'ouverture correspondaient simplement à un besoin des consommatrices et consommateurs. Le 29 février, le Conseil national a accepté le projet par 122 voix contre 64 et 5 abstentions. Le samedi, les magasins doivent rester ouverts de 6h à 18h (à l'origine, 19h était prévu).

Appréciation du projet

Le PS a combattu ce projet depuis le début. Voici les principales objections :

Pression sur les conditions de travail : une extension des heures d'ouverture rendrait les journées de travail encore plus irrégulières et plus fragmentées pour les employé-e-s. Le travail tardif et sur appel est aujourd'hui déjà un important facteur de stress. Le nouveau règlement impliquerait de répartir les heures de travail sur davantage de jours de la semaine, donc d'employer plus longtemps la main-d'œuvre en augmentant le travail tardif et du week-end, sans hausse salariale. Vie professionnelle et famille seraient donc encore plus difficiles à concilier. La nouvelle loi péjorerait les conditions de travail de plus de 200'000 employé-e-s.

Violation du principe de subsidiarité : dans plusieurs cantons, le peuple s'est prononcé contre l'ouverture prolongée. Le projet n'est pas fédéraliste. A trois reprises, la Conférence des chefs des Départements cantonaux de l'économie publique s'est prononcée contre cette loi, avec l'argument que le projet viole le principe de subsidiarité de la Constitution. Les forces bourgeoises, qui se battent toujours pour la concurrence (fiscale) entre les cantons, sont soudain pour une « harmonisation ». Ces dernières années, les citoyens et citoyennes ont refusé dans 12 cas sur 13 les projets cantonaux d'ouverture prolongée des

magasins. Un projet excessif de libéralisation rejeté démocratiquement par les populations cantonales devrait maintenant être imposé par la Confédération à tous les cantons.

Pas un remède contre le tourisme d'achat : les expériences d'ouverture prolongée des magasins dans des cantons frontaliers comme Zurich et Argovie montrent que les difficultés du commerce de détail ne sont pas dues aux différents horaires cantonaux d'ouverture, mais davantage à l'îlot de cherté suisse. Les achats transfrontaliers ne diminueraient pas avec l'introduction d'ouvertures prolongées, qui ne conduisent pas à davantage d'achats, mais à une répartition et à un déplacement de la même quantité vendue sur une plus longue période et donc à de plus hauts coûts.

Proposition du Comité directeur: co-lancement du référendum (majorité des 2/3 nécessaire)

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSITIONS DE VOTE EN VUE DES VOTATIONS FÉDÉRALES DU 25.09.16

« AVSplus : POUR UNE AVS FORTE »

Contexte

Le 25 septembre prochain, nous voterons sur l'initiative « AVSplus : pour une AVS forte ». Déposée par l'Union syndicale suisse (USS) le 17 décembre 2013, cette initiative a récolté 111'683 signatures valables. Elle demande le versement d'un supplément de 10% sur les rentes AVS, afin de répondre à la situation désolante du 2^e pilier et à la dépréciation rampante des rentes de l'AVS. En moyenne, les personnes vivant seules recevraient 200 francs supplémentaires par mois, tandis que les couples bénéficieraient d'un supplément mensuel de 350 francs. Le financement additionnel requis est évalué à un peu plus de quatre milliards de francs.

Le minimum vital n'est toujours pas garanti par les rentes

L'AVS est le pilier de la sécurité sociale suisse. Bientôt elle fêtera ses 70 ans, autant d'années durant lesquelles son mandat constitutionnel, à savoir la couverture des besoins vitaux, n'aura pas été respecté. Actuellement, près de 200'000 retraité-e-s doivent avoir recours aux prestations complémentaires car les revenus des 1^{er} et 2^e piliers ne sont pas suffisants pour couvrir leurs besoins. Environ 16% des personnes de plus de 65 ans sont touchées par la pauvreté. Pourtant le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale recommandent le rejet de l'initiative, principalement en raison des coûts qu'elle engendrerait. Cela est honteux à l'heure où la majorité de droite du Parlement fédéral distribue généreusement des cadeaux fiscaux de plusieurs milliards aux entreprises multinationales et personnes les plus riches de notre pays.

Appréciation de l'initiative

Auparavant, le PS a déjà manifesté par deux fois son appui à AVSplus. En 2013, il a soutenu le lancement de l'initiative et l'an dernier, il a adopté une résolution commune du PS 60+ et de la JSS.

Les rentes AVS perdent du terrain face aux salaires

L'initiative de l'USS s'avère aujourd'hui nécessaire afin de corriger les effets de l'indice mixte. En vigueur depuis 1979, il est utilisé afin d'adapter les rentes AVS tous les deux ans en tenant compte à parts égales de deux facteurs : l'évolution des salaires et le renchérissement. Les salaires ayant évolué de manière nettement plus forte que les prix, les rentes accusent aujourd'hui un retard d'environ 20% sur les salaires. Cette « dégression à froid » a eu pour conséquence une diminution du pouvoir d'achat des retraité-e-s par rapport aux personnes actives. Par conséquent, il est temps de freiner la paupérisation des rentier-ère-s par l'augmentation des rentes de l'AVS.

L'AVS est une prévoyance vieillesse plus solide

Depuis plusieurs années, le 2^e pilier se trouve dans une situation calamiteuse et rien ne laisse entrevoir une quelconque amélioration. La baisse des rendements sur le marché des capitaux et les taux d'intérêts historiquement bas constituent une grave menace sur les rentes. Ainsi l'on a continuellement engraisé la prévoyance professionnelle au travers d'une hausse des cotisations pour un résultat final peu convaincant puisque les prestations se dégradent à mesure que le temps passe. A l'opposé, l'AVS, quant à elle, a résisté jusqu'à présent à toutes les pressions de l'extérieur, et ce depuis ses débuts. Cela fait désormais 41 ans que les cotisations salariales n'ont jamais dû être augmentée pour financer les rentes des retraité-e-s pourtant toujours plus nombreux. En effet, l'amélioration de la productivité et la plus forte participation des femmes au marché du travail ont permis d'accroître la masse salariale, si bien que l'AVS a pu faire face au grand défi posé par le vieillissement démographique. Dès lors, une compensation des pertes subies dans le 2^e pilier au travers d'une amélioration des rentes AVS apparaît plus que logique.

L'AVS renforce la solidarité et la cohésion sociale

De par le système de répartition, des cotisations sont prélevées sur chaque franc supplémentaire gagné et servent directement à financer les rentes des personnes à la retraite. Partant, l'AVS induit une forte solidarité entre les riches et les pauvres et constitue un mécanisme redistributif remarquable. En face, la prévoyance professionnelle ne fait que cristalliser et renforcer les inégalités sociales puisque chacun-e est tenu-e de constituer son propre capital vieillesse, qui est géré par un appareil administratif extrêmement lourd – qui plus est beaucoup plus cher.

La réforme de la Prévoyance vieillesse 2020 lancée par le Conseil fédéral vise à maintenir le niveau des prestations et à en garantir le financement. Actuellement en cours de traitement au Conseil national, son issue demeure encore incertaine et les signaux laissent plutôt présager d'un démantèlement social inadmissible, quand bien même le Conseil des Etats était parvenu à un compromis qui allait dans la bonne direction. A cet égard, le PS rappelle qu'il rejettera catégoriquement toute augmentation de l'âge de la retraite (automatique) à 67 ans ou encore toute mesure conduisant à des baisses au niveau des rentes de vieillesse. Il sied de mettre un terme aux attaques répétées de la droite et des milieux économiques contre l'AVS et d'envoyer un signal fort par un renforcement substantiel de l'assurance la plus importante de notre Etat social.

Proposition du Comité directeur : recommandation de vote: OUI

RECOMMANDATION DE VOTE POUR L'INITIATIVE POPULAIRE FÉDÉRALE « POUR UNE ÉCONOMIE DURABLE ET FONDÉE SUR UNE GESTION EFFICIENTE DES RESSOURCES (ÉCONOMIE VERTE) »

Situation de départ

La population vivant en Suisse consomme trop de ressources et trop d'énergie. Si tous les êtres humains de la Terre suivaient notre « exemple », nous devrions avoir 2,8 planètes à disposition pour couvrir les besoins. Quelques exemples : les habitantes et habitants de la Suisse produisent par personne et par an environ 690 kilos de déchets. C'est la valeur la plus élevée à l'échelle européenne. 85% des déchets plastiques sont simplement incinérés. Plus de 1,2 tonne de CO₂ par tonne de matière plastique est ainsi générée. L'agriculture produit chaque année 13 500 tonnes de phosphore. Si l'on pouvait récupérer le phosphore à partir des déchets, cela couvrirait les besoins annuels.

Avec le nouvel article 94a Cst. proposé par l'initiative, la Confédération, les cantons et les communes s'engagent à mettre en place une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte), encouragent la fermeture des cycles de vie des matériaux et veillent à ce que les activités économiques ne causent pas des dommages excessifs aux ressources naturelles, comme le sol, l'eau ou l'air. Dans la disposition transitoire, l'initiative demande d'ici à l'année 2050 une réduction de l'« empreinte écologique » de la Suisse de façon à ce que celle-ci, extrapolée à la population mondiale, ne dépasse pas 1 équivalent-planète. Le calcul consiste à déterminer selon le « Global Footprint Network » la surface terrestre et aquatique qui est nécessaire au renouvellement des ressources – sur la base des technologies actuelles – pour couvrir la consommation d'une population donnée.

Le Conseil des États a rejeté l'initiative lors du vote final par 31 voix contre 13. Au Conseil national, elle a été rejetée par 128 voix contre 62 (2 abstentions). Dans ces deux Conseils, le groupe parlementaire PS s'est prononcé à l'unanimité en faveur de l'initiative.

Appréciation du projet

Les objectifs de l'initiative sont ambitieux, mais ils sont justes et importants. Le modèle économique actuel mène à une surexploitation des ressources naturelles – comme le sol, l'eau, l'air ou les matières premières –, nuit à la santé de l'homme et des animaux et favorise le réchauffement climatique, si préjudiciable. Par conséquent, le but est que l'on parvienne à mettre en place, à partir de la gestion des déchets, une économie circulaire (du recyclage). L'économie circulaire fonctionne et l'exemple suivant l'atteste : pour le PET, 38 000 tonnes ont pu être recyclées en Suisse en 2013, ce qui représente une économie de pétrole de 30 millions de tonnes. Cela permet de réaliser des économies et le climat est protégé. La réalisation des objectifs visés par l'initiative est aussi dans l'intérêt de l'économie suisse, parce qu'elle permettrait de préserver sa compétitivité à l'avenir. L'inaction nous coûtera à long terme beaucoup plus cher qu'un passage aux technologies

novatrices et modernes pour la production, le commerce, le transport ou la gestion des déchets. On créera ainsi des places de travail attrayantes et la Suisse, en tant que plateforme de recherche et d'innovation, en tirera de grands bénéfices.

Le Conseil fédéral partage les objectifs de l'initiative, mais il la juge inapplicable et recommande donc son rejet. Il lui avait opposé une révision de la Loi sur la protection de l'environnement (LPE) comme contre-projet indirect. Maintenant que le contre-projet modéré a échoué au Parlement à cause de la majorité bourgeoise, l'acceptation de l'initiative est le seul moyen de poursuivre l'objectif important qui consiste à promouvoir une économie respectueuse des ressources.

Proposition du Comité directeur : recommandation de vote: OUI

LOI SUR LE RENSEIGNEMENT (LRENS)

Contexte

La nouvelle loi sur le renseignement (LRens) du 25 septembre 2015 remplace les bases légales disséminées de l'actuel Service de renseignement de la Confédération (SRC). Le parlement ayant refusé d'importantes propositions d'améliorations du Groupe socialiste, lors des votes finaux, a rejeté la LRens par 23 voix contre 15 (et 6 abstentions) au Conseil national, et l'a acceptée de justesse par 5 voix contre 4 (et 1 abstention) au Conseil des Etats.

La nouvelle LRens élargit beaucoup les possibilités de mise sur écoute. En cas d'autorisation judiciaire, d'acceptation de trois Départements et du déclenchement de la mesure par le chef du DDPS, le SRC peut écouter des téléphones, mettre des locaux sur table d'écoute, s'introduire dans des systèmes informatiques et scanner par mots-clés des signaux transfrontaliers de réseaux filaires (exploration du réseau câblé). Auparavant, le Tribunal administratif fédéral doit déterminer si la gravité de la menace justifie la mesure, si les investigations sont restées vaines jusqu'alors et s'il existe une des situations de menace concrète suivante : 1. Terrorisme, 2. Espionnage, 3. Prolifération, 4. Attaques contre des infrastructures critiques.

Appréciation de la LRENS

L'affirmation « plus d'informations – plus de sécurité » est erronée. Le principal argument pour l'élargissement massif de la mise sur écoute est la menace terroriste. Le fait est que tous les terroristes ayant commis ces dernières années leurs terribles attentats en Europe étaient enregistrés souvent depuis longtemps, fichés et parfaitement connus de la police et des services de renseignements. Pourtant la prévention a lamentablement échoué. Cela n'était pas dû à des informations manquantes et encore moins à un manque de compétences de surveillance. Le problème est plutôt que la filature permanente de suspects exige beaucoup de personnel et coûte cher, et que les Etats concernés comme la France, la Belgique, l'Espagne et le Royaume-Uni y ont renoncé pour des raisons liées à l'Etat de droit.

Les services de renseignements ne doivent pas avoir plus de pouvoirs que les autorités de poursuite pénale. Que le seuil pour la filature officielle, la mise sur écoute et l'espionnage de citoyens et citoyennes soit si haut est un grand acquis de notre Etat de droit. Pour y recourir, le droit pénal exige une forte présomption de culpabilité, contrôlée juridiquement au cas par cas. La protection contre le crime et les criminels est un bien précieux de la sécurité publique et la base de notre qualité de vie. Mais il serait absurde que les services de renseignement aient davantage de moyens d'écoute que les autorités de poursuite pénale. Car pour une mise sur écoute, les services de renseignement ne nécessitent pas de forte présomption de culpabilité, pas de crime et même pas un délit. Un soupçon très global et général pourrait éventuellement être suffisant dans certains cas.

Le fantasme d'une dangereuse cyberguerre: la nouvelle LRens accorde pour ainsi dire un passe-droit au SRC pour la collecte d'informations à l'étranger (art. 36). Lorsque des ordinateurs situés à l'étranger sont utilisés pour des attaques d'infrastructures critiques en Suisse, le Conseil fédéral peut même autoriser le service de renseignement à les perturber ou les ralentir (art. 37). Répondre aux cyberattaques par des cybercontre-attaques comporte des risques de violence. En cas d'escalade de cyber attaques et de cybercontre-attaques, le SRC mettrait gravement la Suisse en danger. La mission d'un service de renseignement est de collecter des informations, et non de mener sa propre cyberguerre. De plus, les bases constitutionnelles manquent pour de telles actions policières ou même militaires. Pourtant, c'est exactement ce que prévoit la nouvelle LRens.

Qui cherche une aiguille dans une botte de foin doit fouiller toute la botte. Cela comporte de gros risques. Pour des raisons techniques, la communication par Internet ne peut être surveillée qu'en mettant sur écoute l'ensemble du flux de données et en le « scannant » à l'aide de mots-clés. Cela signifie par exemple que le trafic de courriels d'honnêtes citoyens et citoyennes peut être bloqué si les messages transmis contiennent par hasard un des mots-clés du service de renseignement. Cela ouvre les frontières à une surveillance sans limites de toute la population et menace la liberté des citoyens et citoyennes.

Le SRC n'est pas digne de confiance. Même si la loi fixait des limites suffisantes, c'est son application par le Service de renseignement de la Confédération existant qui est décisive. Durant toutes ces années depuis le désastreux scandale des fiches, ce dernier n'a cessé de se présenter comme incapable, ignorant, sans direction, pas en mesure d'assurer la sécurité des données ni de maîtriser son statut d'espion, et encore moins de produire des évaluations de politique de sécurité qui soient à peu près utilisables.

L'autorité de surveillance efficace n'existe que sur le papier. Même avec cette révision, la LRens est loin de créer une autorité de surveillance efficace. Le parlement en était conscient. Il a pourtant adopté la LRens aussi vite que possible et se contente de demander au Conseil fédéral par la motion [15.3498](#) de « présenter au Parlement un rapport visant à déterminer si le Service de renseignement de la Confédération peut être soumis à la surveillance d'un organe extérieur à l'administration fédérale et comment cette surveillance doit être aménagée ». La LRENS ne doit pas passer, tant que l'autorité de surveillance efficace n'existe que sur le papier.

Proposition du comité directeur: voter NON

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

ELÉMENTS STATUTAIRES

COMPTES 2015

Bilan 2015

Actifs	31.12.2015	31.12.2014
Caisse	1'873	1'730
Poste	1'592'884	1'227'932
Banque	118'084	109'230
Banque (SAF) PS Femmes	17'292	17'286
Débiteurs partis cantonaux	814	164
Débiteurs divers	283'127	320'337
./. Du croire	-3'200	-3'200
Actifs transitoires	75'795	80'561
Stocks	20'000	56'000
Titres	4'775	4'538
Immobilisations corporelles	68'692	115'600
Total Aktiven	2'180'137	1'930'176
Passifs		
Créanciers	253'358	346'023
Dettes aux partis cantonaux	9'006	34'560
Passifs transitoires	468'045	148'740
Fonds SAF	17'292	17'286
Provisions pour les élections	50'000	130'000
Provisions grands donateurs	307'423	239'719
Provisions pour les campagnes	130'000	130'000
Provisions investissements achats d'adresse	60'542	60'542
Provisions projets Fundraising	60'505	31'738
Provisions legs	127'886	95'906
Provisions diverses	119'516	128'116
Capital propre	576'564	567'546
Total passifs	2'180'137	1'930'176
Affectation de l'excédent		
Capital propre au 1.1.	567'546	651'627
Résultat	9'018	-78'892
- Capital propre SP Shop Genossenschaft liquidée		-5'190
Capital propre au 31.12.	576'564	567'546

PS Suisse - Compte des résultats 2015

	Comptes 2014	Budget 2015	Comptes 2015
Recettes	4'061'208	4'916'610	5'025'181
Cotisations	1'893'242	1'859'900	1'885'895 ¹⁾
Cotisations des membres	1'621'583	1'599'900	1'610'988
Versements de solidarité	271'659	260'000	274'907
Récolte de fonds	1'238'780	1'351'500	1'896'244 ²⁾
Dons des membres	404'595	405'000	453'682
Dons des bienfaiteurs(trices)	673'818	925'500	1'343'152
Dons divers	64'462	21'000	67'430
Legs	95'906	-	31'980
Ventes	246'393	155'700	253'668 ³⁾
Autres recettes	545'147	948'510	894'666 ⁴⁾
Dissolution des provisions	137'645	601'000	94'708 ⁵⁾
Dépenses	4'140'100	4'917'019	5'016'163
Frais de production	364'928	312'000	283'855 ⁶⁾
Médias	304'936	283'000	257'408
Courriels p. les membres (ea PS Femmes)	27'131	24'000	20'339
Nouveaux projets de recherches de fonds	32'861	5'000	6'108
Coût d'achat des marchandises	-	35'000	59'438
Frais de personnel yc assurances sociales	2'247'517	2'958'818	2'974'516 ⁷⁾
Autres frais de personnel	103'725	164'400	114'104 ⁸⁾
Frais de location	233'344	253'064	249'393 ⁹⁾
Entretien, réparations, leasing	75'519	60'750	63'678 ¹⁰⁾
Assurances choses, taxes	6'975	5'100	4'711
Frais administratifs	316'794	420'578	380'691 ¹¹⁾
Frais informatiques	80'777	95'900	71'454 ¹²⁾
Frais publicitaires (campagnes)	42'939	204'000	302'628 ¹³⁾
Frais divers du parti	482'079	307'810	347'486 ¹⁴⁾
Frais divers du parti	95'906	-	66'855 ¹⁵⁾
Amortissements	99'743	99'600	120'983 ¹⁶⁾
Résultat financier	3	-	-331
Résultat extraordinaire	-10'149	-	-23'297 ¹⁷⁾
Résultat annuel	-78'892	-409	9'018

PS Suisse: Centre de coûts 2015

	Comptes 2014	Budget 2015	Comptes 2015
Parti	1'382'160	1'412'817	1'484'657 ¹⁸⁾
A100 Cotisations	1'875'707	1'844'100	1'867'585
A101 Dons	414'987	405'000	467'032
A102 Dépenses courantes	-42'286	-45'000	-47'061
A103 Frais de personnel et généraux	-607'643	-541'800	-561'403
A104 Congrès	-69'807	-53'500	-49'812
A105 AD	-59'894	-53'000	-71'498
A106 Actions politiques ponctuelles	-4'692	-10'000	-2'092
A110 Dépenses CD/présidence	-5'647	-6'960	-3'074
A111 Dépenses des commissions	-1'241	-3'000	-5'117
A112 Indemnités de la présidence yc dép.	-71'579	-71'573	-71'702
A113 Dépenses de la vice-présidence	-25'200	-25'200	-25'200
A115 125 ans PS Suisse - fête du jubilé	125	-	-
A116 Relations internationales	-20'670	-26'250	-13'001
Formation	-126'122	-154'742	-125'502 ¹⁹⁾
B100 Frais de personnel et généraux	-70'100	-109'742	-99'735
B101 CoCo + séances du secrétariat	-13'084	-15'000	-15'798
B103 Formation interne	-16'361	-20'000	-5'331
B105 Elections	-	-5'000	-
B106 Université d'été	-26'577	-5'000	-4'638
PS60+	-67'138	-68'991	-58'867 ²⁰⁾
G100 Frais de personnel et généraux	-33'397	-34'991	-33'705
G101 Dépenses courantes	4'583	1'000	6'104
G102 Dépenses de la présidence	-7'000	-7'000	-7'000
G103 CD/conférences	-13'676	-20'000	-17'239
G104 Rencotres thématiques/campagnes	-17'647	-8'000	-7'027
PS Migrant-e-s	-32'591	-17'935	-17'151 ²¹⁾
H100 Frais de personnel et généraux	-29'465	-15'935	-15'540
H101 Dépenses courantes	-3'126	-2'000	-1'610
JS/Juso	-151'628	-210'178	-174'399 ²²⁾
J100 Frais de personnel et généraux	-151'628	-210'178	-174'399

Comptes 2014 Budget 2015 Comptes 2015

PS Femmes	-80'949	-106'980	-98'307	²³⁾
M100 Frais de personnel et généraux	-64'958	-68'448	-67'417	
M101 Courriels du PS Femme	4'265	2'800	-8'443	
M102 Dépenses courantes	-3'562	-6'600	-5'394	
M103 Dépenses de la présidence	-15'382	-15'382	-15'382	
M104 Assemblée des membres	-	-9'500	-1'548	
M105 Conférences	-2'777	-4'850	-123	
M106 Campagnes	1'463	-5'000	-	
Publications	-346'411	-395'798	-363'559	²⁴⁾
P100 links	-212'617	-246'181	-234'851	
P101 socialistes.ch	-103'700	-119'217	-105'577	
P107 PS Svizzera	-30'094	-30'400	-23'132	
Campagnes	-1'044'189	-1'067'054	-1'633'988	²⁵⁾
K100 Frais de personnel et généraux	-494'464	-429'557	-426'804	
K102 Campagnes	-172'380	-39'500	-26'799	
K103 Journaux de votations	-66'652	-47'500	-18'920	
K150ff Référendums	-95'388	-	-40'000	
K168ff Initiatives	-189'547	-100'000	-109'745	
K110 Elections 2015	-25'758	-450'497	-1'011'720	
Récolte de fonds	390'965	608'452	1'022'339	²⁶⁾
F100 Frais de personnel et généraux	-321'337	-325'548	-285'938	
F101 Diss./approv. net des provisions	-24'561	15'000	-60'748	
F102 Résultat de la collecte de fonds	673'818	924'000	1'295'853	
F110 Nouveaux projets de collecte de fonds	-32'861	-5'000	-	
F111 Récolte de fonds en ligne	-	-	47'299	
F112 Legs	95'906	-	25'873	
Résultat Shop	-2'988	-	-26'205	²⁷⁾
Résultat annuel	-78'892	-409	9'018	

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2015

Indemnités des organes dirigeants

Les membres du Comité directeur ont droit au remboursement de leurs frais effectifs. Le président du parti touche un salaire de 50 000 francs et un remboursement forfaitaire de ses frais de 10 200 francs. Cinq vice-président-e-s se voient attribuer, en tout, une indemnisation d'environ 25 000 francs par an. Le président de la Jeunesse socialiste suisse (JS) touche près de 24 000 francs nets par an. Pour les Femmes socialistes, la présidente, la vice-présidente, ainsi que les représentantes des régions non représentées reçoivent ensemble une indemnité annuelle de 15 000 francs. La co-présidence du PS60+ touche une indemnité globale de 7 000 francs.

Organisations proches

Les organisations et institutions proches du PS sont les suivantes :

1. Solidar Suisse, Zurich (anciennement Œuvre suisse d'entraide ouvrière, OSEO)
2. Solifonds Schweiz
3. Internationale socialiste, Londres
4. Alliance progressiste
5. Socialistes européens, PSE

Le PS Suisse verse des cotisations à ces organisations pour leur permettre de réaliser des objectifs conformes à ses statuts. Toutes les transactions effectuées concernent exclusivement des cotisations ou des paiements de prestations.

Principes applicables à la présentation du bilan et à l'évaluation des valeurs

Titres :	Valeur du cours
Créances:	Valeur nominale
Stocks:	Valeur de revient
Mobilier, machines et installations:	Valeur d'acquisition moins les amortissements (2-4 ans)
Informatique:	Valeur d'acquisition moins les amortissements (2 ans)

COMMENTAIRES RELATIFS AUX COMPTES

A) Bilan

Cashflow & liquidités

Par rapport à l'année précédente, les liquidités ont augmenté de 374 000 francs. Les liquidités brutes élargies, qui incluent en plus l'avoir en comptes courants réalisable à court terme, enregistrent une hausse de 360 000 francs. Pour leur part, les actifs circulants nets ont augmenté de 96 000 francs.

En milliers de CHF	2015	2014
Résultat annuel	9.0	-78.9
Amortissements (yc Shop)	121.0	100.4
Approvisionnement des provisions	134.6	163.6
Dissolution des provisions	-88.6	-66.3
Dissolution des provisions récolte de fonds	-6.1	-71.3
Dissolution SP Shop Genossenschaft	0.0	-5.2
Évolution actifs circulants/dettes à court terme	252.1	19.7
Cashflow	422.0	61.9
Investissements		
Investissements immobilisations corporelles	-48.0	-107.7
Financement		
Diminution Fonds (SAF)	0.0	0.0
Évolution Fonds Liquidités	374.0	-45.8

En milliers de CHF	31.12.2015	31.12.2014	Evolution
Caisse	1.9	1.7	+ 0.1
Poste	1'592.9	1'227.9	+ 365.0
Banque	135.4	126.5	+ 8.9
Liquidités	1'730.1	1'356.2	+ 374.0
Avoir en comptes courants	242.4	256.9	- 14.4
Liquidités brutes	1'972.6	1'613.0	+ 359.5
Autres actifs circulants	134.1	197.0	- 62.9
./. Dettes à court terme	730.4	529.3	+ 201.1
Actifs circulants nets	1'376.3	1'280.7	+ 95.5

Débiteurs partis cantonaux

À la fin de 2015, tous les partis cantonaux ont payé toutes les cotisations des membres 2015. Les avoirs des partis cantonaux par rapport au PS Suisse dépassent les engagements.

En milliers de CHF	31.12.2015	31.12.2014	Evolution
Débiteurs partis cantonaux	0.8	0.2	-0.7
Dettes aux partis cantonaux	9.0	34.6	25.6
Créances nettes envers les partis cant.	-8.2	-34.4	-26.2

Provisions

Le montant total des provisions, du croire inclus, se monte à 865 000 francs au 31 décembre 2015.

SAF (Schweizerisches Arbeiterferienwerk)

L'affectation des ressources du Fonds SAF (legs) est définie dans un règlement d'organisation séparé des Femmes socialistes et soumise à l'aval du comité du Fonds, présidé par Tiziana Mona-Magni. Aucun projet n'a été soutenu financièrement en 2015.

B) Compte de résultats

Au terme de l'exercice, les comptes 2015 montrent un bénéfice de 9 000 francs.

Recettes

1. Cotisations

Avec quelque 1 611 000 francs, le volume des cotisations des membres a été de 11 000 francs supérieur au budget. Cela s'explique par le recul dans les cotisations des membres légèrement inférieur aux prévisions budgétaires ainsi que par le recul des es-comptes aux partis cantonaux. L'application des mesures introduites en 2014 en vue d'augmenter l'effectif des membres a été poursuivie. En 2015, les contributions de solidarité ont atteint 275 000 francs, ce qui est légèrement supérieur au budget.

2. Financement

Le montant du capital de financement constitué est donné net. Les recettes nettes dépassent le budget d'environ 420 000 francs. Cela s'explique par la très bonne évolution de la situation en matière de dons au cours de l'année électorale, également et au-delà même du jour des élections, même si le nombre des donatrices et des donateurs qui ont soutenu les campagnes politiques du PS Suisse a diminué par rapport à l'année précédente, passant de 96 000 à environ 95 000 personnes. Pour le seul mois de décembre 2015, les recettes provenant de la récolte de fonds s'élevaient à 400'000 francs. Grâce à la très bonne évolution de la situation en matière de dons, les provisions budgétisées n'ont pas toutes dû être dissoutes pour les élections 2015.

Le Groupe 2015 rassemble les donatrices et donateurs réguliers du PS Suisse. La taille du Groupe (quelque 1 900 personnes) est restée pour ainsi dire inchangée par rapport à 2014 ; le montant total des dons a légèrement reculé par rapport à l'année précédente.

Les autres dons incluent en particulier les dons récoltés grâce au mailing adressé aux destinataires de links et de socialistes.ch, grâce à l'appel de fonds/dons du PS60+ et grâce au mailing de dons des Femmes socialistes. En outre, on a procédé fin 2015 au paiement résiduel d'un legs pour lequel un paiement d'acompte avait déjà été enregistré en 2014.

3. Ventes

Sont comptabilisés dans ce poste les journaux de votations et le journal électoral facturés aux sections et aux partis cantonaux, la vente de publicité/d'encarts dans links et socialistes.ch ainsi que les recettes générées par les éditions régionales du journal links. Sont par ailleurs passés en compte ici certains services réalisés en faveur des partis cantonaux, des sections et de particuliers, tels que la construction et l'exploitation de sites web, ainsi que les recettes provenant de mandats de tiers. Figurent en outre sous « Vente marchandises » les recettes provenant de la revente des cadeaux promotionnels commandés de façon centralisée pour les élections 2015.

Le résultat Shop est négatif, car quelques imprimés n'étaient plus d'actualité ou n'étaient plus conformes à la CI/au CD et le stock restant a ainsi dû être considéré comme perdu. Depuis 2010, les journaux de votations sont distribués gratuitement aux sections et aux partis cantonaux, jusqu'à concurrence de 2000 exemplaires. En 2015, deux journaux de votations ont été produits. Le produit des ventes est supérieur au budget, car au budget les dépenses nettes ont ici été prises en considération pour les différents postes des « Élections » 2015. Cela débouche sur d'autres écarts dans les dépenses de certains types de comptes.

4. Autres recettes

Dans le poste « Frais de séminaire » entrent les cotisations des participant-e-s à l'université d'été. Par ailleurs, ce poste comporte entre autres des contributions de soutien des partis cantonaux organisateurs d'Assemblées des délégué-e-s et de Congrès, pour les apéritifs servis à la fin des rencontres. En outre, les contributions du Groupe parlementaire PS au projet d'agglomération ainsi que pour des projets de formation sont comptabilisées dans ce poste.

La part versée par le Groupe socialiste l'a été sur la base du schéma de transparence déjà appliqué pour le budget. Le montant effectif de l'indemnité compensatrice versée s'élève à 473 000 francs, soit 105 000 francs en deçà du montant prévu au budget, car les frais « Services centraux » sont inférieurs au budget.

5. Dissolution des provisions

Pour des mesures en lien avec la brochure spécifique aux legs et testaments mise au point en 2013, on a dépensé en 2015 environ 6 000 francs et dissous les provisions existantes prévues à cet effet.

Quelque 9 000 francs provenant des provisions existantes et consacrés à la réfection des bureaux ainsi qu'à l'implémentation d'un nouveau site web ont été dissous.

Pour les élections 2015, on a dissous au total 80 000 francs des quelque 555 000 francs existants et des provisions prévues au budget pour la dissolution.

Dépenses

Dans le budget, des postes sont donnés avec un montant net dans tel ou tel type de coûts. Tandis que dans les comptes annuels effectifs, les dépenses et les recettes sont représentées avec un montant brut. Cela concerne entre autres les dépenses et les recettes pour le journal électoral et les cadeaux promotionnels produits de façon centralisée. En outre, il y a des écarts entre le budget et les comptes annuels, car le caractère de la dépense n'était pas encore toujours clair dans le processus budgétaire, en particulier pour ce qui concerne les dépenses pour les élections 2015.

6. Frais de production

Les frais de production médias comprennent les frais d'impression et les dépenses liées aux droits photographiques pour links, socialistes.ch, ps.ch, ainsi que pour les journaux de votations et le journal électoral. Les coûts de production pour links et socialistes.ch, en particulier, étaient inférieurs au budget en 2015. La même chose est valable pour les deux journaux de votations produits en 2015. Du fait que les dépenses et les recettes du journal électoral sont brutes, on arrive ici à des frais supérieurs au budget.

En 2015, le poste « Production de mailings » comprenait en particulier les coûts pour le mailing adressé aux destinataires de links et de socialistes.ch ainsi que le mailing de dons des Femmes socialistes.

Les coûts de production liés aux nouveaux projets de récolte de fonds ont aussi été générés pour d'autres mesures dans le cadre de la brochure spécifique aux legs et testaments mise au point en 2013.

7. Frais de personnel

La charge salariale de 3.325 millions de francs couvre l'ensemble des salaires versés par le parti et le Groupe parlementaire. Avec les cotisations aux assurances sociales, les allocations pour perte de gain (APG) et les indemnités journalières perçues en cas de maladie, de même que les rémunérations du personnel (collaborateurs du Groupe parlementaire, équipe de campagne de la Jeunesse socialiste), les frais de personnel se montent à

2.621 millions de francs et sont supérieurs au budget prévu de 2.318 millions de francs. L'écart est particulièrement marqué dans le budget « Élections », où des dépenses étaient prévues comme honoraires, mais qui dans les faits ont été comptabilisées comme frais de personnel. Cela concerne notamment les personnes (campaighners et responsables régionaux) qui ont été engagées pour la campagne de base dans les cantons pour une durée limitée à 6 mois. Les coûts pour ces personnes ont été supportés en partie par le PS Suisse et en partie par les partis cantonaux.

Avec environ 284 000 francs, les autres honoraires de tiers sont inférieures au budget dans la même mesure que celle dans laquelle les frais de personnel le dépassent. À ce sujet, voir les détails ci-dessus.

Avec 70 000 francs, les rémunérations pour les traductions sont de 12 000 francs supérieures au budget et se situent dans un ordre de grandeur correspondant à une année électorale.

8. Autres frais de personnel

La somme des autres frais de personnel (114 000 francs) est inférieure au total budgétisé. Les dépenses ont été moins élevées que prévu dans tous les postes, excepté pour les remboursements de frais, qui par rapport à l'année précédente ont enregistré une hausse, étant donné que des remboursements de frais forfaitaires ont été payés aux collaborateurs et collaboratrices Campagne électorale de base.

9. Frais de location

Avec environ 249 000 francs, le total des frais de location se situe dans le cadre du budget. Les surcoûts par rapport à l'année précédente s'expliquent en particulier par les élections.

10. Entretien, réparations, leasing

Des surcoûts ont été générés par la rencontre à Turgi du 12 septembre (coup d'envoi des élections) ainsi que par un séminaire sur le thème « Économie de l'avenir » à Bienne.

11. Frais administratifs

Avec environ 381 000 francs, les frais administratifs 2015 sont de 40 000 francs inférieurs au budget. On constate des écarts entre budget et comptes annuels en particulier des imprimés aux frais de ports et Internet. Du fait des tirages plus bas des journaux links (à l'exception du mailing) et socialistes.ch, les frais de port sont ici inférieurs au budget. Le mailing non budgétisé adressé aux destinataires de links et de socialistes.ch a compensé ces économies. En revanche, les frais de port généraux étaient inférieurs à ce qui était prévu au budget.

12. Frais informatiques

En 2015, les frais informatiques se montent à 72 000 francs, soit quelque 24 000 francs de moins que ce qui était prévu au budget. Les dépenses moins élevées que prévu ont été enregistrées tant pour les licences que dans le secteur de la maintenance et du support. En particulier, le support pour la banque de données OM a été moins coûteux que ce qui était prévu au budget.

13. Frais publicitaires

Les frais publicitaires incluent en particulier les coûts pour l'accrochage d'affiches à l'échelle nationale pendant quatre semaines avant le jour des élections, les petites affiches Railposter dans les trains Intercity – approuvées par le Comité directeur après coup du fait de l'évolution positive constatée dans le domaine des recettes liées aux collectes de fonds – ainsi que des annonces des candidat-e-s au Conseil des États dans la « Schweizer Illustrierte », qui ont été cofinancées par ceux-ci. Les recettes afférentes sont contenues dans les produits de la vente.

14. Frais divers du parti

Avec 347 000 francs, les frais divers du parti sont de 40 000 francs supérieurs au budget. Le poste comprend entre autres la contribution à l'association responsable Initiative « Réforme de la fiscalité successorale » pour la campagne de votation, la cotisation ordinaire annuelle, une contribution d'élection à la Jeunesse socialiste ainsi que d'autres petites contributions de soutien à des projets et à des réunions. L'écart par rapport au budget s'explique entre autres par une contribution au comité référendaire sur le 2^e tube du Gotthard, qui a été versée déjà en 2015 (votation en février 2016).

En 2015, les contributions versées à l'Internationale socialiste et au PSE ont également été inférieures au budget, dans la mesure où l'Internationale socialiste s'est vu verser, au cours de l'exercice écoulé, une contribution réduite. En revanche, une contribution a comme en 2014 été versée à l'Alliance progressiste. Les coûts pour les délégations en Suisse et à l'étranger sont inférieurs au budget.

15. Constitution (approvisionnement) des provisions

En 2015, les contributions de soutien de la Raiffeisen Suisse et de la Mobilière Suisse Société d'assurances SA ont été, comme les années précédentes, affectées directement aux provisions. En outre, on a constitué une provision dont le montant couvre intégralement le paiement résiduel d'un legs. Conformément à la clé de répartition approuvée par le Comité directeur à la fin de l'année 2013 pour le règlement de la récolte de fonds, on a constitué une provision de quelque 35 000 francs pour de nouveaux projets de récolte de fonds.

16. Amortissements

Au cours de l'exercice écoulé, on a procédé à des investissements dans la banque d'adresses. Par ailleurs, il y a encore eu des investissements supplémentaires pour le site web du PS Suisse nouvellement lancé en 2014. Dans l'ensemble, les investissements demeurent inférieurs au volume prévu dans le budget, raison pour laquelle les amortissements sont eux aussi au-dessous du budget.

En CHF	Machines/ Mobiliier/ Équipement	Informatique (y c. Admo)	Internet	Supports publicitaires
Investissements 31.12.2014	156'071	985'303	119'516	11'426
Evolution 2015	2'280	31'900	13'792	0
Investissements 31.12.2015	158'351	1'017'203	133'308	11'426
Correction valeurs 31.12.2014	116'571	942'303	86'416	11'426
Evolution 2015	33'880	37'600	23'400	0
Correction valeurs 31.12.2015	150'451	979'903	109'816	11'426
Valeur comptable 31.12.2015	7'900	37'300	23'492	0

17. Résultat extraordinaire

Les recettes extraordinaires se composent d'une indemnité, pour les inconvénients subis, de la propriétaire de la maison pour la période de la réfection, en été 2014 et jusqu'au printemps 2015, ainsi que d'une indemnité pour tracasseries à l'occasion de deux dégâts d'eau au printemps et en été 2015. En outre, Helvetia Assurances a calculé fin 2015 la participation aux excédents pour les années 2011 à 2014 et le remboursement de la taxe sur le CO2 a été assuré par l'intermédiaire de la caisse de compensation. Les dépenses extraordinaires comprennent en particulier la couverture de déficit de l'association responsable Caisse publique d'assurance-maladie après la dissolution de l'association responsable.

C) Comptabilité analytique

Dans la comptabilité analytique, les services centraux représentent un centre de coûts secondaires imputés sur les coûts primaires et comptabilisés par rapport aux charges salariales. En tant que coûts primaires, ces charges apparaissent dans le poste « Frais de personnel et part des frais généraux » au prorata.

Les services centraux comprennent les charges salariales des collaborateurs/collaboratrices du secteur administratif, des responsables informatiques et du personnel de nettoyage. En outre, le loyer, l'entretien et les réparations du mobilier et des machines, les frais administratifs généraux – tels que les photocopies, les factures téléphoniques et les frais de port –, l'informatique ainsi que les amortissements sont imputés aux services centraux.

Les frais de personnel et de fonctionnement des services centraux ont été légèrement inférieurs au budget. Avec un montant de 481 000 francs, les frais de personnel ont été de 63 000 francs inférieurs au budget prévu. L'écart réside notamment dans une vacance de poste du responsable IT et dans les autres frais de personnel (frais de recrutement ainsi que frais de formation et de formation continue). En ce qui concerne les frais de fonctionnement, les dépenses effectives sont de 485 000 francs, soit 82 000 francs en deçà du budget. Les dépenses inférieures aux prévisions budgétaires s'expliquent en particulier par les frais de bureau généraux (matériel de bureau, imprimés, photocopies, frais de port généraux), les frais liés aux télécommunications et à l'informatique (téléphonie, licences IT et maintenance) ainsi que par des recettes extraordinaires. Du fait que les investissements ont dans l'ensemble été inférieurs à ce qui était prévu au budget, les amortissements sont également de moindre importance.

Les dépenses moins élevées que prévu des services centraux entraînent une ventilation inférieure dans les centres de coûts principaux. À partir de 2015, la ventilation ne se fait plus que par rapport aux charges salariales des collaborateurs/collaboratrices au bénéfice d'un contrat d'engagement fixe. Dans quelques centres de coûts, cela mène à des charges moins élevées que celles qui étaient prévues au budget.

18. Parti

Ce centre de coûts comptabilise les recettes provenant des cotisations des membres et des contributions de solidarité, les dons des membres, les dons non générés par les récoltes de fonds, ainsi que les frais de personnel du secrétariat central et de la Présidence. Les frais de fonctionnement englobent les activités du parti, les remboursements de frais des organes dirigeants, les contributions aux organisations internationales et les contributions aux délégations en Suisse et à l'étranger.

Les revenus nets des centres de coûts « Parti » se montent à 1 485 000 francs, soit 72 000 francs au-dessus du budget. Les cotisations des membres ont été inscrites au budget pour un montant légèrement plus bas que ce qui se trouvait dans le fonds effectif en 2015. Il y a eu d'autres revenus supérieurs aux prévisions budgétaires dans les contributions de solidarité ainsi que dans les dons des membres, qui par rapport aux années précédentes et au budget se sont révélés plus élevés dans les faits. Les « Frais de personnel et frais généraux » sont légèrement plus élevés, car le poste de responsable manifestation a été repourvu avec un taux d'activité plus élevé. Le centre de coûts « Assemblée des délégué-e-s » montre des surcoûts, car la rencontre à Turgi n'était pas prévue dans le budget.

Le centre de coûts « Section internationale du PS Suisse » concerne en majeure partie les cotisations des membres versées à l'Internationale socialiste (IS), à l'Alliance progressiste (PA) et au Parti socialiste européen (PSE). Certes, l'IS refuse en ce moment au PS l'accès à ses rencontres. Sur la base d'une résolution du Congrès du parti, le PS a toutefois versé à l'IS encore une fois une contribution réduite. Par ailleurs, le parti et le Groupe parlemen-

taire ont soutenu l'envoi de quelque 30 délégué-e-s à des rencontres internationales. Citons ici le congrès du PSE à Budapest, les rencontres du Comité directeur, de la Conférence de coordination et du réseau au PSE à Bruxelles et à Stockholm, une rencontre de haut rang à la fin du mois de janvier au SPD (Congrès du Parti social-démocrate d'Allemagne) à Berlin, le Congrès du parti du PS France et d'autres conférences en France et au SPÖ (Parti social-démocrate d'Autriche) à Vienne, une conférence des Sahraouis à Madrid, de même que pour l'accueil du Landesgruppe Bayern dans le Groupe parlementaire du Bundestag du SPD ainsi que pour l'accueil de délégué-e-s du Kosovo à l'université d'été.

19. Formation

La somme des dépenses effectives des centres de coûts « Formation » atteint 126 000 francs et est de 29 000 francs inférieure au budget. En 2015, celle-ci a été organisée en Romandie. En outre, un module de formation intitulé « Fiscalité » a été terminé et l'université d'été a été organisée pour la deuxième fois. Les coûts de l'université d'été se situent dans les limites du budget (contrairement à l'année précédente, les ressources en personnel sont incluses sous le centre de coûts « Formation du personnel et frais généraux »).

20. PS60+

Les dépenses moins élevées que prévu dans le centre de coûts « PS60+ » s'expliquent entre autres par des frais moins élevés que prévu pour l'organisation des séances du Comité et de la Conférence des membres. Comme l'année précédente, on a joint un appel de dons à l'invitation à la Conférence des membres du printemps 2015. Celui-ci a rencontré un tel succès que l'on enregistre, dans le centre de coûts « Frais de fonctionnement », une recette nette plus élevée que celle qui était prévue au budget. Les activités du PS60+ dans le cadre de la campagne électorale sont, comme cela est prévu au budget, incluses dans le centre de coûts « Élections ».

21. PS Migrant-e-s

Depuis avril 2013, un temps de travail correspondant à 10% est mis à disposition pour soutenir la mise en place de la nouvelle structure PS Migrant-e-s. L'engagement du PS Migrant-e-s dans le cadre de la campagne électorale figurent, comme cela était prévu dans le budget, dans le centre de coûts « Élections ».

22. Jeunesse socialiste

Le PS Suisse finance les frais de personnel du secrétaire central (70%), le salaire du président (indemnité forfaitaire) ainsi que les frais d'infrastructure(s) – est également comprise une partie des frais de port. La Jeunesse socialiste finance elle-même les autres frais de fonctionnement. En 2015, une contribution générale de campagne de 25 000 francs a en outre été versée à la Jeunesse socialiste, de même qu'une contribution de 30 000 francs

provenant du budget « Élections ». L'écart positif dans le centre de coûts « Jeunesse socialiste » s'explique par la modification de la façon de calculer la ventilation « Frais généraux Services centraux » (désormais seulement par rapport aux charges salariales des employé-e-s au bénéfice d'un contrat d'engagement fixe).

23. Femmes socialistes

Le PS Suisse finance les frais de personnel de la secrétaire centrale des Femmes socialistes, les frais d'infrastructure(s) ainsi que les frais de fonctionnement. Les dépenses effectives de 98 000 francs sont restées inférieures au budget, qui est de 107 000 francs. L'Assemblée générale et la Conférence des Femmes socialistes ont occasionné des coûts inférieurs à ceux qui étaient prévus au budget. Les activités des Femmes socialistes dans le cadre de la campagne électorale figurent dans le centre de coûts « Élections ». Le centre de coûts « Mailing des Femmes socialistes » présente un solde négatif, car le mailing n'a été envoyé que vers la fin de l'année. De ce fait, les recettes afférentes n'ont pas été comptabilisées dans leur intégralité au cours de l'exercice écoulé.

24. Publications

Les dépenses globales pour les publications atteignent 364 000 francs et sont de 32 000 francs inférieures au budget. Ce sont les frais de production et les frais de port moins élevés, ainsi que des recettes liées aux splittings et aux annonces plus élevées que prévu, qui expliquent cet écart positif.

25. Campagnes

En plus de la campagne en vue des élections fédérales du 18 octobre 2015, la campagne de votation sur l'initiative pour une réforme de la fiscalité successorale (en juin 2015) constituait un autre temps fort. À l'occasion des votations de mars et de juin 2015, le tirage des journaux de votations était relativement bas et ils ont été distribués aux sections en petit nombre. Chaque section a eu droit à 2 000 exemplaires gratuits.

Les comptes 2015 comprennent aussi la couverture de déficit de l'association responsable Caisse publique d'assurance-maladie après dissolution de l'association responsable et une contribution pour le vote référendaire sur le 2^e tube du Gothard de février 2016.

La plus grande partie du budget de campagne a été utilisée pour les élections fédérales du 18 octobre. La campagne du PS Suisse s'articulait ici autour de deux éléments complémentaires : la campagne globale et la campagne de mobilisation, qui ont été mises en œuvre en étroite collaboration avec les partis cantonaux. Alors que le terme de « campagne faïtière » recouvre la production des modèles de mise en page et des imprimés, cadeaux promotionnels, l'organisation et la réalisation des séances photos et des journées de formation pour les candidat-e-s, mais aussi la campagne d'affichage SGA, le terme de « campagne de base » recouvre quant à lui toutes les activités dont l'objectif consistait à

avoir des entretiens avec 100 000 électrices et électeurs (objectif atteint) pendant la campagne électorale.

Une fois que des recettes provenant de la récolte de fonds plus élevées que celles qui étaient prévues au budget ont été enregistrées, le Comité directeur a approuvé fin août 2015 l'affichage supplémentaire, non budgétisé, d'affiches RailPoster dans les trains Intercity pendant quatre semaines avant le jour des élections. Le budget « Élections » 2015 a été respecté dans les autres postes. L'écart dans la comptabilité analytique résulte du fait que les provisions ont dû être dissoutes pour un montant de 80 000 francs seulement, au lieu des 555 000 francs budgétés. Cela est dû au fait que, comme déjà mentionné, la recette nette provenant de la récolte de fonds s'est révélée en 2015 nettement plus élevée que la somme budgétisée. Les provisions non dissoutes restent destinées à des fins précises dans le cadre des prochaines élections nationales ou de campagnes extraordinaires.

26. Récolte de fonds

Le résultat de la récolte de fonds est comptabilisé « net », ce qui donne plus de clarté et permet de mieux évaluer la situation financière réelle.

Pendant l'exercice écoulé, les recettes nettes provenant de la récolte de fonds se montent à 1 296 000 francs, soit quelque 372 000 francs de plus que ce qui était prévu au budget. Le surcroît de recettes s'explique d'une part par le fait que les gens sont plus disposés à faire des dons au cours de l'année électorale. D'autre part, les deux magazines des donatrices et donateurs « PS & énergie » et « News du COSA » ont été fusionnés en un seul magazine, « Solidaires », à partir de 2015. On a ainsi pu s'épargner des frais, car le nombre de parutions a été réduit à quatre par année. En outre, la stratégie consistant à écrire aux adresses déjà connues a été poursuivie en 2015.

En 2015, le nombre des membres du Groupe 2015 est pour ainsi dire resté le même. Les recettes globales ont enregistré un léger recul. La participation moyenne de chacun-e de ces très fidèles donatrices et donateurs s'élève à environ 300 francs et est donc un peu plus basse qu'en 2014. Ces personnes contribuent grandement au renforcement du parti.

À partir de 2013, les moyens à disposition pour les récoltes de fonds sont répartis selon une clé différente. Les recettes en cours sont affectées à la couverture des dépenses en cours, y compris les investissements dans la recherche de nouvelles adresses. Si le résultat net dépasse un certain montant (1.4 million de francs), une partie du surplus permet de constituer des provisions prévues pour l'investissement dans de nouvelles adresses ainsi que pour de nouveaux projets de récolte de fonds.

Au cours de l'exercice écoulé, on a constitué des provisions à hauteur de 35 000 francs environ. Pour d'autres mesures en lien avec la brochure spécifique aux legs et testaments élaborée en 2013, on a dissous en 2015 environ 6 000 francs des provisions existantes.

27. Résultat du Shop

Le Shop vend des articles au prix de revient aux partis cantonaux, aux sections et aux membres. Il assure une fonction de prestataire interne et n'a pas de but lucratif. Le stock est évalué au prix d'achat (et donc de revient) à la fin de l'exercice. En 2015, le stock restant de divers imprimés a été considéré comme perdu parce que ceux-ci n'étaient plus d'actualité ou qu'ils ne correspondaient plus à la CI/au CD.

**Bericht der Revisionsstelle
an die Delegiertenversammlung des Vereins
Sozialdemokratische Partei der Schweiz (SP Schweiz), Bern**

Auftragsgemäss haben wir eine Review der Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) der SP Schweiz für das am 31. Dezember 2015 abgeschlossene Geschäftsjahr vorgenommen.

Für die Jahresrechnung ist die Geschäftsleitung verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, aufgrund unserer Review einen Bericht über die Jahresrechnung abzugeben.

Unsere Review erfolgte nach dem Schweizer Prüfungsstandard 910. Danach ist eine Review so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden, wenn auch nicht mit derselben Sicherheit wie bei einer Prüfung. Eine Review besteht hauptsächlich aus der Befragung von Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern sowie analytischen Prüfungshandlungen in Bezug auf die der Jahresrechnung zugrunde liegenden Daten. Wir haben eine Review, nicht aber eine Prüfung, durchgeführt und geben aus diesem Grund kein Prüfungsurteil ab.

Bei unserer Review sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht Gesetz und Statuten entspricht.

BERO Treuhand AG



Roland Laube
Wirtschaftsprüfer

Gelterkinden, 29. März 2016

Revisorenregisternummern: 500268 (BERO Treuhand AG) und 101468 (Roland Laube)

Proposition du comité directeur: accepter les comptes annuels 2015

CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE AU BUDGET 2016

Situation initiale

La prochaine session d'été verra l'approbation de la réforme de l'imposition des entreprises III par le parlement. La loi sera probablement publiée dans la Feuille fédérale le 28 juin. Cette réforme entraîne une réduction massive des impôts sur les bénéfices des sociétés, provoquant des pertes de recettes fiscales d'au moins 1,7 milliard de francs par an. Contrairement à ce que le PS réclame, cette somme ne sera pas compensée. Le Parlement maintient également l'imposition des dividendes à 50 %. Dès mars, le PS a donc annoncé le recours au référendum. La décision définitive sera prise lors de l'AD du 25 juin, à Coire.

Parallèlement, la loi révisée sur les horaires d'ouverture des magasins devrait également être publiée dans la Feuille fédérale. Les syndicats et le PS se sont répartis le travail : le PS se charge du référendum sur la RIE, tandis que l'USS s'occupe de celui contre la libéralisation des horaires d'ouverture des magasins. 20 000 signatures sont assurées dans les deux cas. Le présent budget sommaire présente les coûts des deux consultations.

Le délai référendaire de 100 jours débute le jour de la publication, le 28 juin, et s'étend jusqu'au 10 octobre. Le fait que la phase de récolte tombe pendant les vacances d'été et que beaucoup de signatures doivent par conséquent être recueillies « à froid » (envoi et ECR) ne facilite pas les choses et implique des coûts plus élevés.

Budget

Le budget 2016 du PS n'inclut pas les référendums. La collecte de signatures nécessite un crédit additionnel de 70 000 francs, sous réserve d'éventuelles contributions financières de la part d'organisations alliées et de recettes tirées de la récolte électronique de fonds.

Budget sommaire (hors recettes éventuelles) :

Graphisme	Plafond des dépenses	5 000.–
Impression	Valeur empirique	10 000.–
Authentification	Selon l'offre	23 000.–
Envois commercial-réponse	Valeur empirique	25 000.–
Annexes	Valeur empirique	2 000.–
Wecollect	Selon l'offre	2 000.–
Internet et médias sociaux	Plafond des dépenses	2 000.–
Dépôt	Valeur empirique	1 000.–
Charges d'exploitation	Plafond des dépenses	2 000.–
Total		72 000.–

Proposition

Sous réserve d'éventuelles recettes, un crédit additionnel d'un total de 70 000 francs, à ajouter au budget 2016, est donc demandé pour les deux référendums.

Conformément à l'art. 2 du Règlement des finances, le Comité directeur soumet à l'AD tous les crédits additionnels supérieurs à 20 000 francs pour approbation.

Proposition du comité directeur: accepter

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

ÉLECTIONS : COMMISSION DES FINANCES

Dans le cadre de la vacance au sein de la Commission des finances, Margrith Beyeler, du PS Bümpliz Bethlehem, responsable de projet « locataires et association de locataires Berne » a annoncé sa mise à disposition.

Son Curriculum vitae sera transmis avec la documentation finale.